



Projet de Réduction de l'Impact des Pratiques Phytosanitaires du Maraichage sur l'Environnement et la Santé humaine dans la commune d'Adjohoun.

RAPPORT FINAL

Accord N° : BEN/SGP/OP5/CORE/PP/11/07/

PERIODE DE REPORTING : 02 novembre 2011 au 30 Juin 2013

Localisation : Commune d'Adjohoun

Novembre 2013

Sommaire

I. Identification du projet.....	1
II. Référence du Contractant	1
III. Participants/bénéficiaires du projet.....	1
IV. Renforcement des capacités/formations.....	1
V. Budget et finances.....	2
VI. Activités entreprises	3
VII. Résultats obtenus.....	6
VIII. Développements nouveaux et difficultés imprévues	8
IX. Leçons apprises.....	9

I. Identification du projet

- **Nom du projet** : Réduction de l'impact des pratiques phytosanitaires du maraîchage sur l'environnement et la santé humaine dans la commune d'Adjohoun
- **Numéro de projet** : BEN/SGP/OP5/CORE/PP/11/07/
- **Localisation** : Porto-Novo
- **Date de démarrage et date d'achèvement** : Novembre 2011- Novembre 2013

II. Référence du Contractant

- **Nom de l'ONG ou de l'OCB** : Initiatives pour un Développement Intégré Durable (IDID-ONG)
- **Adresse** : Quartier Guévié Djéganto (Djégan-Daho), dans la Von de l'Eglise du Christianisme Céleste en face du marché Djégan-daho ; 2ème Arrondissement Porto-Novo, Ouémé, R. Bénin.
03 BP 92 Porto-Novo - Tel: (229) 20 21 30 82 / 20 00 14 17
E-mail: idid_ong@yahoo.fr - Site Web: www.ididong.org
- **Personne de contact** : Saïd K. HOUNKPONOU : Directeur Exécutif
- **Période visée par le présent rapport** : Novembre 2011- Novembre 2013
- **Date de remise à la coordination nationale du FEM** : 25 novembre 2013

III. Participants/bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet sont les maraichers des villages d'Agonli-lowé et de Houèdo de la commune d'Adjohoun. Le projet a intervenu auprès de quatre groupements soit deux groupements par village. Il s'agit des groupements Enagnon et Mawulomè de Houèdo et les groupements Djidjoho et Viwutou de Agonli-lowé. Au total, le projet a touché environ 80 bénéficiaires dont environ 6 hommes et 74 femmes.

Par ailleurs, le projet a connu une forte participation des agents du Secteur Communal de Développement Agricole (SCDA) et des élus locaux de la commune d'Adjohoun.

IV. Renforcement des capacités/formations

Le projet a contribué au renforcement des capacités d'un certain nombre d'acteurs notamment les maraichers et les agents du Secteur Communal de Développement Agricole (SCDA) d'Adjohoun. Les actions de renforcement des capacités sont essentiellement les sensibilisations et les formations portant sur les thèmes suivants : les effets néfastes de l'utilisation des pesticides non recommandés en maraîchage sur l'environnement et la santé humaine, les bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire des cultures, la préparation et l'utilisation des extraits aqueux des feuilles de Neem utilisés comme pesticide en maraîchage et l'utilisation (dose, quantité, fréquence de pulvérisation, etc.) des pesticides recommandés. Au total, le projet a renforcé les capacités de 80 maraichers soit 74 femmes et 6 hommes et de 3 agents du SCDA, tous hommes, toujours présents lors des activités de renforcement des capacités.

V. Budget et finances

Eléments	Budget	Finances	Ecart	Observations
Coût total du Projet	35 642 425	35 642 425	0	
Montant reçu accordé sous l'Accord	13 500 000	10 493 094	3 006 906	Dernière tranche préfinancé par IDID
Montant reçu d'autres sources de financement: CCDARE	6 798 000	6 798 000	0	contribution en Nature
Contribution d'IDID	10 518 875	10 518 875	0	contribution en Nature
Contribution des bénéficiaires:	4 825 550	4 825 550	0	contribution en Nature

VI. Activités entreprises

Activités réalisées pendant la période	Lieu	Types nombre de participants	Nombre de bénéficiaires directs	Nombre de bénéficiaires indirects	Observations
Achat de moto CG 125	Cotonou	3 trois sociétés de vente de motos : VITRACO, SANILI Bénin et Ets BALLO & FILS ; l'équipe du projet	02	10	Les bénéficiaires sont : l'animatrice et la société de vente VITRACO. Le personnel de la société de vente de la moto soit environ 10 (estimation)
Réalisation d'une mission de prise de contact avec les différentes parties prenantes dans la commune	Adjohoun ; Agonli-lowé et Houèdo	204 personnes : Maire, RDR Adjohoun, membres de 10 groupements (8 à Houèdo et 2 à Agonli-lowé) et équipe du projet	-	-	-
Signature des accords de partenariat	Adjohoun ; Porto-Novo	85 personnes : Mairie, 4 groupements et équipe du projet	projet	80	Les accords de partenariat sont signés au profit des bénéficiaires du projet
Réalisation d'une étude de référence	Adjohoun ; Porto-Novo	55 personnes : Agents à DAGRI, CPV/SCDA, Maraichers et équipe du projet	projet	-	-
Sensibilisation des maraichers de la commune d'Adjohoun sur les pesticides non recommandés (pesticides coton) et des Polluants Organiques Persistants (POPs)	Houèdo et d'Agonlin-Lowé	85 personnes : maraichers, les représentants de la mairie, du RCPA et de la Radio « Voix de la Vallée » ainsi que l'équipe du projet	80	800	Chaque bénéficiaire peut sensibiliser au moins 10 personnes

Activités réalisées pendant la période	Lieu	Types nombre de participants	Nombre de bénéficiaires directs	Nombre de bénéficiaires indirects	Observations
Organisation au profit des maraîchers des démonstrations sur l'utilisation des pratiques alternatives de traitement phytosanitaire des cultures	Houèdo et d'Agonlin-Lowé	84 personnes : Maraichers, CPV/SCDA et équipe du projet	80	100	Les bénéficiaires indirects sont les maraichers qui sont dans les alentours des unités de démonstration soit environ 100
Organisation des formations sur les bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire des cultures au profit des maraîchers	Agonli-lowé et Houèdo	82 personnes : maraichers, CPV/SCDA et équipe du projet	78	100	Les bénéficiaires indirects sont les maraichers qui sont dans les alentours des unités de démonstration soit environ 100
Formation des maraichers sur l'itinéraire technique de production des légumes	Houèdo et Agonli-lowé	84 personnes : maraichers, CPV/SCDA et équipe du projet	80	100	Les bénéficiaires indirects sont les maraichers qui sont dans les alentours des unités de démonstration soit environ 100
Mise en place des essais de la phase de démonstration	Houèdo et Agonli-lowé	84 personnes : Maraichers, CPV/SCDA et équipe du projet	80	100	Les bénéficiaires indirects sont les maraichers qui sont dans les alentours des unités de démonstration soit environ 100
Organisation de la deuxième phase de démonstration (recyclage) au profit des maraichers	Houèdo et Agonli-lowé	84 personnes : Maraichers, CPV/SCDA et équipe du projet	80	100	Les bénéficiaires indirects sont les maraichers qui sont dans les alentours des unités de démonstration soit environ 100
Mise en place du FAED	Adjohoun	42 personnes : Maraichers, SCDA et équipe du projet	60	300	Le crédit peut permettre à chaque bénéficiaire de nourrir

Activités réalisées pendant la période	Lieu	Types nombre de participants	Nombre de bénéficiaires directs	Nombre de bénéficiaires indirects	Observations
					5 membres de sa famille
Mise en place de la boutique témoin de commercialisation des produits phytosanitaires recommandés en maraichage	Adjohoun	42 personnes : Maraichers, SCDA et équipe du projet	80	500	Les bénéficiaires indirects sont les maraichers de la commune d'Adjohoun soit environ 500 (estimation)
Organisation des réunions trimestrielles de suivi du projet	Adjohoun	En moyenne 20 personnes à chaque réunion : Mairie, SCDA, Maraichers et équipe du projet	Equipe du projet	80	Les bénéficiaires indirects sont les 80 maraichers bénéficiant directement des activités du projet
Réalisation des missions conjointes de suivi des activités du projet sur le terrain	Adjohoun	En moyenne 5 personnes à chaque mission conjointe : Mairie, SCDA et équipe du projet	Equipe du projet	80	Les bénéficiaires indirects sont les 80 maraichers bénéficiant directement des activités du projet
Réalisation de l'évaluation à mi-parcours du projet	Adjohoun	87 personnes : Mairie, SCDA, Maraichers et équipe du projet	Equipe du projet	80	Les bénéficiaires indirects sont les 80 maraichers bénéficiant directement des activités du projet
Réalisation de l'évaluation finale du projet	Adjohoun	87 personnes : Mairie, SCDA, Maraichers et équipe du projet	Equipe du projet	-	
Réalisation d'un film documentaire sur le projet	Adjohoun, Porto-Novo	Public large : Mairie, SCDA, Maraichers et équipe du projet	IDID et Partenaires	-	

VII. Résultats obtenus

N°	Résultats obtenus	Description des résultats par rapport aux objectifs du projet	Bénéfices immédiats pour les participants/bénéficiaires	Bénéfices attendus à long terme
	Les maraichers de la commune d'Adjohoun sont sensibilisés sur les POPs	Les thèmes de sensibilisation ont été identifiés et ont fait objet de sensibilisation. Un plan de communication élaboré et mis en œuvre. Les maraichers, une fois sensibilisés, ont des connaissances sur les effets néfastes des mauvaises pratiques phytosanitaires sur l'environnement et la santé humaine. Ils ont affiché leur engagement à abandonner ces pratiques et ont sollicité la mise en place par le projet des solutions alternatives appropriées en leur faveur	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers connaissent les POPs ; — Les maraichers connaissent et sont conscients des effets néfastes des mauvaises pratiques phytosanitaires sur l'environnement et la santé humaine; 	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers contribuent à la protection de l'environnement et protègent leurs santés contre les effets néfastes des mauvaises pratiques phytosanitaires — Les maraichers sensibilisent leurs pairs sur les POPs et leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé
	Les producteurs ont suivi des démonstrations sur l'utilisation des pratiques alternatives de traitement phytosanitaire des cultures	Les sites d'installation des parcelles et les maraichers devant animer ces parcelles ont été identifiés. Un protocole de conduite des activités élaboré et mis en œuvre avec la participation active des maraichers. Les activités de démonstration sur l'utilisation des pratiques alternatives de traitement phytosanitaire des cultures maraichères ont permis aux maraichers de s'assurer de l'existence et de l'efficacité des solutions alternatives. Ils ont donc pris la résolution de tourner dos aux mauvaises pratiques phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers maîtrisent les pratiques alternatives de traitement phytosanitaire des cultures ; — Les maraichers sont capables de mettre en œuvre les pratiques alternatives de traitement phytosanitaire dans leurs champs. 	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers mettent en œuvre les pratiques alternatives de traitement phytosanitaire dans leurs champs — Les maraichers apprennent à leurs pairs les pratiques alternatives de traitement phytosanitaire
3	Les pesticides recommandés en maraîchage sont disponibles	Une boutique témoin installée et rendue fonctionnelle. Un comité local (composé entre autres des maraichers) est mis en place pour assurer la gestion de l'unité.	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers ont accès facile aux pesticides recommandés ; 	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers améliorent leurs productions ; — Les maraichers augmentent leurs revenus ;

N°	Résultats obtenus	Description des résultats par rapport aux objectifs du projet	Bénéfices immédiats pour les participants/bénéficiaires	Bénéfices attendus à long terme
				<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers améliorent leurs conditions de vie
4	Les maraichers sont formés sur les bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire des cultures	Les besoins en formation ont été identifiés et la formation est mise en œuvre. Cette formation a permis de renforcer les connaissances des maraichers sur les bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire des cultures	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers maîtrisent les bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire des cultures — Les maraichers sont capables de mettre en œuvre les bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire dans leurs champs. 	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers améliorent leurs productions ; — Les maraichers augmentent leurs revenus ; — Les maraichers améliorent leurs conditions de vie
5	Le Fond d'Appui à l'Environnement et au Développement est mis en place	L'opérationnalisation de la mise en œuvre de ce fond a été faite, un comité local de suivi est mis en place et fonctionnel et, les crédits ont été octroyés à 60 maraichers identifiés parmi les bénéficiaires du projet. A la suite de ces crédits, les bénéficiaires se sont engagés pour la mise en œuvre des bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire des cultures.	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers ont accès aux crédits ; — Les maraichers supportent facilement les coûts liés à la mise en œuvre des bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers améliorent leurs productions ; — Les maraichers augmentent leurs revenus ; Les maraichers améliorent leurs conditions de vie
6	Un support de sensibilisation sur les pesticides (notamment les POPs) existe	Une agence de communication a été identifiée et sur la base des termes de référence conséquents un film documentaire a été tourné. Son support va permettre, entre autres, de faire les sensibilisations sur les pesticides notamment les POPs	<ul style="list-style-type: none"> — Les maraichers, la mairie, le SCDA et l'équipe du projet participent au renforcement de la conscience environnementale et sanitaire des populations sur les POPs 	<ul style="list-style-type: none"> — Les populations notamment les producteurs sont conscients des effets néfastes des POPs sur l'environnement et la santé humaine.
7	Le suivi-évaluation du projet est réalisé	Les suivis ont été réalisés pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de chaque principale activité. Les réunions trimestrielles de suivis et des missions conjointes de suivis ont été réalisées. Une évaluation finale a été faite	<ul style="list-style-type: none"> — Le projet est bien géré et les résultats profitent aux maraichers — Les capacités de gestion des projets de l'équipe du projet sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> — L'équipe du projet assure davantage une bonne gestion des projets ; — L'équipe du projet gagne la confiance des partenaires

VIII. Développements nouveaux et difficultés imprévues

N°	Développements nouveaux et difficultés imprévus	Mesures prises pour les résoudre
1	<p>La prise de contact avec les CPV n'a pas eu lieu au moment voulu par l'équipe du projet. Ces derniers étaient pris par des enquêtes agricoles. Plusieurs rendez-vous établis avec le RCPA pour les rencontrer n'ont pas abouti. De plus l'équipe du projet avait souhaité que sa prise de contact avec les groupements soit faite sur l'orientation technique des CPV qui n'ont pas été disponibles pour la période.</p>	<p>L'équipe du projet a donc sollicité RCPA pour les informer. Pour la non disponibilité des CPV, pour ne pas perdre du temps l'équipe s'est donc rapprochée du RCPA pour l'exécution de cette activité. Ainsi ce dernier l'a orientée en lui donnant les contacts de certaines personnes ressources.</p>
2	<p>La mise en œuvre des deux formations sur les bonnes pratiques de production et de protection phytosanitaire n'a pas pu se dérouler comme prévues du fait de l'indisponibilité des membres des groupements cibles du village de Houèdo au moment de l'exécution desdites formations.</p>	<p>L'équipe du projet a donc organisé ces formations pour les groupements du village d'Agonlin-Lowé. Les formations pour le compte du village de Houèdo ont été faites sur une autre date consensuelle avec les groupements.</p>
3	<p>Compte tenu de la ligne budgétaire allouée à la mise en place de l'unité de commercialisation des produits phytosanitaires recommandés, il a été retenu en définitive d'installer une boutique témoin dans un local mis à disposition.</p>	<p>L'équipe du projet, suite aux échanges avec le RDR Adjohoun, a trouvé un local mis à disposition par un membre du comité local de suivi du FAED et la gestion de l'unité a été confiée à ce même comité.</p>
4	<p>Les institutions de micro-finance n'ont pas réagi par rapport au demande de partenariat et la seule institution de Micro finance retenue dans le cadre de la mise en place dudit fonds n'a pas signé la convention de partenariat. La mise en œuvre de FAED a été donc bloquée dans son évolution</p>	<p>L'équipe du projet a mis en place un comité local de suivi (composé de RDR, IDID, UCGF, et les représentants des groupements) et a ouvert un compte épargne à la CLCAM pour mettre œuvre le FAED</p>

IX. Leçons apprises

Les succès enregistrés et les difficultés survenues lors de la mise en œuvre du projet ont permis de faire un certain nombre de remarques. Ces remarques sont :

- ✓ Les maraîchères ont mis en pratique les techniques acquises compte tenu de leur simplicité d'application et du moindre investissement que cela requiert.
- ✓ La prise de contact avec le SCDA (ex CeCPA) a facilité le contact avec les groupements maraîchers ;
- ✓ L'implication active des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités du projet a permis de disposer de local devant servir de boutique de commercialisation des produits phytosanitaires ;
- ✓ L'opérationnalisation de la mise en œuvre du FAED a eu du succès grâce à l'implication du RDR et des groupements bénéficiaires dans la définition de la stratégie retenue ;
- ✓ Le fait que le taux d'intérêt pratiqué soit moins élevé et que les autres crédits ont motivé davantage les bénéficiaires du projet.

Date: 25 novembre 2013

Proposé par : Saïd K. HOUNKPONOU